

Conseil Municipal du 10/07/2020

Préalablement M. le Maire communique quelques informations :

Réunion de l'AJBG du 07/07/20 - L'association manque de personnes pour renouveler leurs équipes. Ce serait avec plaisir qu'ils accueilleraient un membre du conseil municipal.

Réunion du Conseil de Fabrique du 08/07/20 : Le toit de l'église de Beyren est en très mauvais état et il est urgent d'intervenir. Les murs seront à rénover par la suite.

Réunion du 09/07/20 de mise en place du Conseil de la CCCE :

Président : Michel Paquet (3ème et dernier mandat). Il ne fera pas de recherche de popularité. Il va donner un accent sur le développement numérique et écologique. 2ème priorité : inondations. 10 Vice-présidents (un de plus que le mandat précédent pour plus de 25.000 habitants dans la communauté de commune) : Roland Balcerzak, Maire d'Hettange-Grande est le 1er vice-président, Bernard Zenner maire de Cattenom 2ème vice-président ont également été élus Rachel Zirownik Maire de Mondorff, au poste de 3ème vice-président et Marie Marthe Duptagupta maire de Fixem au poste de 6ème vice-président.

En Septembre seront nommées les commissions. Le Maire souhaite participer à une ou 2 commissions mais préfère avant tout bien s'occuper de la commune.

Réunion du 09/07/20 avec M. le Préfet, M. le Sous-Préfet et des personnes des finances publiques : le gouvernement a débloqué des moyens importants pour relancer l'économie. Il y a de grandes chances que notre dossier pour la DETR concernant l'église Saint-Barthélemy passe.

Réunion de renouvellement du conseil du syndicat des eaux : la CCCE pourrait prendre la compétence à l'horizon 2026. Cela représenterait un potentiel risque pour les habitants de la commune : le prix de l'eau devrait augmenter car le tarif pratiqué par le syndicat des eaux de Rodemack est particulièrement avantageux par rapport aux autres syndicats.

Une nouvelle station de pompage a été terminée il y a 1 ou 2 mois, permettant une importante ressource. Notre commune ne devrait pas avoir de problème d'eau.

Sous la Présidence de M. Philippe GAILLOT, Maire, le conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

Le 1er point à l'ordre du jour, la Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissements du tableau des électeurs sénatoriaux est supprimée car nous ne sommes pas dans la zone renouvelée.

Une Convention entre Philippe Guindt et la commune est proposée pour la réalisation de travaux sur la parcelle n°115 Section n°23 appartenant au domaine communal, pour rendre l'accès carrossable depuis la rue des Vergers jusqu'à la parcelle n°72 Section n°23, afin de permettre un accès à M. Philippe Guindt qui souhaite déposer un permis de construire une maison d'habitation sur la parcelle n°71 Section n°23

Ce point était à l'ordre du jour de la commission voirie qui s'est réuni le 03/07/2020. Le dossier a été longuement et en détail discuté. Cela concerne des travaux sur une distance de 40m environ pour rendre le chemin carrossable.

Une convention a été proposée et acceptée par M. Philippe GUINDT pour encadrer les droits et responsabilité de chaque partie.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le financement suivant des travaux de l'église Saint-Barthélemy de Beyren:

14.272 € provenant des Fonds propres de la commune, soit 25 % du montant total,
14.270 € subvention à solliciter auprès de la Sous-Préfecture au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), soit 25 % du montant total,
14.270 € demande de concours à solliciter auprès du Département, AMITER (Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires) soit 25 % du montant total,
14.270 € participation du Conseil de Fabrique, soit 25 % du montant total.

Les demandes de subvention et concours seront sollicitées au plus vite. Si toute autre subvention (par exemple subvention parlementaire) peut être accordée, Monsieur le Maire fera les démarches.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, souhaite et déclare prendre l'engagement de maintenir l'église dans le domaine public communal, pour une durée minimale de 10 ans, et autorise M. le Maire à signer toutes les déclarations et actes ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre du présent financement et de la présente délibération.

La précédente délibération relative à la Commission d'appel d'offres a été rejetée par le contrôle de légalité.

Monsieur le maire est président de droit. Elle doit être constituée de 3 titulaires et de 3 suppléants

Il n'y avait pas d'obligation de constituer une commission Appel d'Offres. On pourrait la constituer lorsque nécessaire. Le conseil municipal souhaite la constituer et il est demandé que les candidats se fassent connaître et arrête la liste suivante

| | |
|-------------------|-------------------|
| Titulaires : | Suppléants : |
| MARQUET Bénédicte | MENEGHIN Gaël |
| IMMER Alain | REUTER Olivier |
| SIVEC Jean | VIEIRA Christophe |

Puis le Conseil Municipal vote à bulletin secret M. IMMER Alain est chargé du dépouillement.
Nombre de bulletins : 14
Majorité absolue : 8

Résultat du vote :

| | | | |
|-------------------|---------|-------------------|---------|
| Titulaires : | | Suppléants : | |
| MARQUET Bénédicte | 14 voix | MENEGHIN Gaël | 14 voix |
| IMMER Alain | 14 voix | REUTER Olivier | 14 voix |
| SIVEC Jean | 14 voix | VIEIRA Christophe | 14 voix |

En conséquence, sont nommés par le Conseil Municipal :

| | |
|-------------------|-------------------|
| Titulaires : | Suppléants : |
| MARQUET Bénédicte | MENEGHIN Gaël |
| IMMER Alain | REUTER Olivier |
| SIVEC Jean | VIEIRA Christophe |

Cette convention prévoit notamment que M. Philippe GUINDT prend à sa charge la réalisation des travaux et l'entretien futur.

Suite à la lecture par Mme Isabelle Oger de la convention proposée, Monsieur Philippe Guindt se retire de la salle avant de procéder au vote, étant personnellement concerné par cette délibération et le Conseil approuve par 13 voix pour et 1 abstention la Convention entre la Commune et M. Philippe Guindt concernant des travaux à réaliser parcelle 115 Section N° 23 pour rendre le chemin carrossable de la rue des Vergers jusqu'à la parcelle N° 72 Section 23 et autorise M. le Maire à signer ladite convention.

Le Maire présente au conseil municipal le cahier des charges de cession de terrain du lotissement « Le Clos » élaboré par la SODEVAM, lequel a été transmis par E-Mail le 05/07/20 aux conseillers. Le document fixe les droits et obligations s'appliquant à l'aménageur et aux constructeur/utilisateurs de terrain.

Jean SIVÉC et Alain Immer ont soulevé un potentiel problème au sujet de l'électricité.

La mairie a donné son accord à Enedis pour raccorder le lotissement « Fonck » de 19 maisons au transformateur en face du chemin des Côteaux. Le raccordement est fait sur le réseau en face de la sortie du lotissement Fonck.

Les 7 maisons du projet SODEVAM Tranche 1 seront initialement raccordées au réseau en face du groupe scolaire.

Il est prévu avec la construction des 20 maisons de la Tranche 2 de SODEVAM la construction d'un transformateur et de relier à ce moment-là les 7 maisons de la tranche 1.

Jean Sivec préconise de s'assurer qu'une fois que tous les travaux seront finis, il n'y ait pas de risque d'avoir des coupures d'électricité pour cause de sous-tension.

Pour ce sujet la mairie va intervenir auprès de SODEVAM afin d'éviter tout risque de sous-tension.

Autres points du cahier des charges abordés :

Les enrobés s'arrêtent à l'entrée de la septième parcelle. Ils devraient aller jusqu'au bout de la 7ème parcelle pour que les habitants n'aient pas de la boue devant leur maison quand il pleuvra. De plus, il faut mettre un caniveau grille à travers la route pour récupérer les eaux de pluies.

Pas de date de fin des travaux

Noues d'eau, destinées à retarder l'écoulement des eaux. Il faudra s'assurer qu'elles soient correctement réalisées et maintenues au moment des constructions.

Philippe Gaillot informe le conseil qu'il y aura du retard sur le démarrage des travaux compte tenu de fouilles nécessaires pour la deuxième tranche et de contrôles de la Police des Eaux. Les travaux ne vont pas commencer avant Septembre 2020.

La mairie suit et suivra les chantiers et fait les demandes de modifications lorsque c'est nécessaire. Plus d'autre question concernant le cahier des charges le vote intervient.

Le conseil municipal décide avec 13 voix pour et 1 voix contre d'approuver le document présenté et autorise le maire à signer le cahier des charges de cession de terrain.

M. le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 4 octobre 2019 d'engager des travaux à hauteur de 35000 EUR (correspondant à 1 pan de la toiture). Il s'avère à présent que les 2 pans sont très dégradés.

Le 3 juillet 2020, Jean Sivec et Alain Immer ont fait part à la commission Urbanisme de l'urgence de réaliser des travaux. Aujourd'hui des ardoises tombent. Si on attend encore, il faudra changer une partie de la charpente.

Un devis avait été réalisé pour la réalisation des travaux, à hauteur de 57.082 EUR HT (changement des ardoises avec quelques m2 de bois et nettoyage des gouttières). Selon Philippe Gaillot, il n'est pas impossible d'avoir quelques frais supplémentaires liés à des mauvaises découvertes.

La Convention avec la CCCE de mutualisation de moyens pour l'entretien de base et la taille des plantations sur voiries d'intérêts communautaires a été transmise aux conseillers par Email du 08/07/20.

Il est rappelé que cette convention annule la convention entrée en vigueur le 12/07/2018 et prend en compte les nouveaux espaces qui ont été créés rue Principale.

Elle est conclue pour une durée allant du 12/05/2020 au 31/12/2022

Le Conseil Municipal ayant pris connaissance de la convention et n'ayant plus de questions autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention et à émettre les titres exécutoires de demandes de versements annuels à l'échéance annuelle.

Concernant les inondations rue des Vergers à Gandren en 2018 et février 2020, l'intervention demandée par la commune en juin à la CCCE a permis de désobstruer le conduit bouché à 50%.

Une surveillance régulière et notamment après de fortes précipitations sera effectuée pour désencombrer l'entrée du tuyau traversant la route.

M. Philippe Guindt propose de stabiliser les accotements du fossé à l'entrée du conduit qui traverse la rue des Vergers pour éviter que les cailloux ravinent à chaque pluie, cette proposition sera étudiée et évaluée.


